



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

CONCOURS : Troisième Concours

Section : Sciences industrielles de l'ingénieur

Option : Ingénierie électrique

Rapport de jury présenté par :

Pascale COSTA, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du jury

Sommaire

Avant-propos	3
Remerciements.....	4
Résultats statistiques	5
Épreuve écrite disciplinaire.....	6
A. Présentation de l'épreuve	6
B. Sujet	6
C. Éléments de correction	7
D. Commentaires du jury	17
E. Résultats	17
Épreuve de leçon.....	18
A. Présentation de l'épreuve	18
B. Déroulement de l'épreuve	18
C. Commentaires du jury	20
D. Résultats	25
Épreuve d'entretien	26
A. Présentation de l'épreuve	26
B. Déroulement de l'épreuve	26
C. Commentaires du jury	27
D. Ressources mobilisables	29
E. Résultats	29

Avant-propos

Depuis la session 2022, les épreuves de ce concours ont été modifiées ; leur définition est rappelée sur le site devenir enseignant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid158866/epreuves-capet-externe-cafep-capet-sii.html>

Les attentes du concours du Capet de sciences industrielles de l'ingénieur (SII) sont définies par l'arrêté du 25 janvier 2021 qui en fixe l'organisation. Les concours de recrutement d'enseignants n'ont pas pour seul objectif de valider les compétences scientifiques et technologiques des candidats ; ils doivent aussi valider les compétences professionnelles qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs. L'excellence scientifique et la maîtrise disciplinaire sont indispensables pour présenter le concours, mais pour le réussir, les candidats doivent aussi faire preuve de qualités didactiques et pédagogiques et de bonnes aptitudes à communiquer.

L'épreuve d'admissibilité, intitulée « épreuve disciplinaire », est spécifique à l'option choisie lors de l'inscription (option ingénierie des constructions, option ingénierie électrique, option ingénierie informatique et option ingénierie mécanique). Elle est construite de manière à évaluer un spectre large de compétences scientifiques et technologiques.

Les deux épreuves d'admission sont complémentaires des épreuves d'admissibilité. La première épreuve, intitulée « leçon » est spécifique à l'option ; elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement dans l'option choisie. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques ainsi que la capacité du candidat à réfléchir aux enjeux scientifiques, technologiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociétaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours. L'évaluation de cette épreuve s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (publié au BOEN du 25 juillet 2013). La seconde épreuve, intitulée « entretien » porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation ; sa définition est commune à l'ensemble des concours externe de recrutement d'enseignants.

Ces épreuves d'admission, dont le coefficient total est le double de celui des épreuves d'admissibilité, ont eu une influence significative sur le classement final.

Les candidats et leurs formateurs sont invités à lire avec application les commentaires et conseils donnés dans ce rapport et dans ceux des sessions antérieures afin de bien appréhender les compétences ciblées. La préparation à ces épreuves commence dès l'inscription au concours.

Pour l'épreuve d'admission pratique, l'accès à Internet était autorisé afin de mettre les candidats dans les conditions du métier qu'ils envisagent d'exercer. Mais cela ne doit pas masquer le fait que la réflexion, la cohérence, l'appréciation du niveau des élèves et la précision pédagogique dans les explications sont des qualités précieuses pour un futur enseignant.

Dans toutes les épreuves, le jury attend des candidats une expression écrite et orale irréprochable. Le Capet est un concours exigeant qui impose de la part des candidats un comportement et une présentation exemplaires. Le jury reste vigilant sur ce dernier aspect et invite les candidats à avoir une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de catégorie A de la fonction publique.

Si globalement, les candidats présents à cette session d'admission étaient bien préparés, l'admission n'a pu être prononcée pour ceux dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser la carrière de professeur de sciences industrielles de l'ingénieur. Cela est regrettable dans la mesure où les besoins dans les établissements scolaires sont importants.

Pour conclure cet avant-propos, le jury souhaite que ce rapport soit une aide efficace aux futurs candidats. Tous sont invités à se l'approprier par une lecture attentive.

Remerciements

Le lycée Roosevelt de Reims a accueilli les épreuves d'admission de cette session 2025 des quatre options du Capet externe et troisième concours section sciences industrielles de l'ingénieur.

Les membres du jury tiennent à remercier le proviseur du lycée et son adjointe, son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

Les membres de jury ayant contribué à la rédaction de ce rapport ainsi que les concepteurs des sujets, tant pour les épreuves d'admissibilité que pour les épreuves d'admission, sont également tout particulièrement remerciés.

Résultats statistiques

Inscrits	Nombre de postes	Présents à l'ensemble des épreuves d'admissibilité	Admissibles	Présents à l'ensemble des épreuves	Admis
46	9	16	12	9	5
Moyenne obtenue aux épreuves écrites par le premier candidat admissible					11,5
Moyenne obtenue aux épreuves écrites par le dernier candidat admissible					5,1
Moyenne obtenue aux épreuves écrites et orales par le premier candidat admis					14,58
Moyenne obtenue aux épreuves écrites et orales par le dernier candidat admis					8,53

Épreuve écrite disciplinaire

A. Présentation de l'épreuve

Durée : 5 heures

Coefficient : 4

L'épreuve, spécifique à l'option choisie, porte sur l'étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.

Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique remis par le jury, de conduire une analyse critique de solutions technologiques et de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour élaborer et exploiter les modèles de comportement permettant de quantifier les performances d'un système ou d'un processus lié à la spécialité et définir des solutions technologiques.

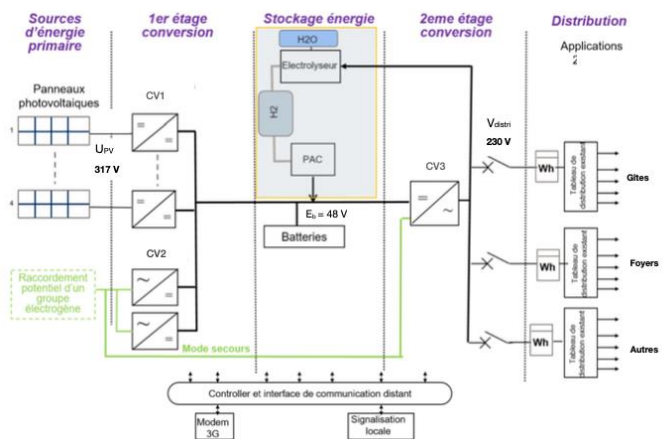
L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B. Sujet

Le sujet est disponible en téléchargement sur le site du ministère à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ressources>

Le dossier support du sujet porte sur le hameau isolé de La Nouvelle dans le cirque de Mafate, à La Réunion. Ce site, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, n'est ni raccordé au réseau routier ni au réseau électrique. Il dépend historiquement de panneaux photovoltaïques vieillissants et de groupes électrogènes ravitaillés par hélicoptère. Une solution innovante y est expérimentée par EDF, en partenariat avec la start-up Powidian, sous la forme d'un micro-réseau hybride combinant photovoltaïque, stockage lithium-ion, et stockage hydrogène via le système SAGES.



Le sujet est organisé en 3 parties indépendantes comportant au total 42 questions.

Étude 1 : Étude et analyse des besoins énergétiques du site

Cette partie vise à comparer plusieurs solutions possibles pour faire face aux besoins énergétiques du site isolé.

Étude 2 : Étude de l'architecture fonctionnelle et structurelle d'un sous-réseau d'électrification

Cette partie vise à identifier les fonctions et les éléments structurels qui concourent aux transferts de puissance et à valider leurs performances.

Étude 3 : Étude de l'asservissement de la tension du bus continu

Dans cette partie, il s'agit de justifier la nécessité de contrôler la tension du bus continu, d'établir un modèle du convertisseur dans l'optique d'identifier le type de correcteur à mettre en œuvre pour obtenir un asservissement et une régulation de la tension délivrée à l'onduleur.

C. Éléments de correction

Question 1

Synthèse de la consommation annuelle d'un foyer		
Appareils	Nombre	Consommation totale annuelle (kWh)
Réfrigérateur	1	350
Congélateur	1	1402
Four micro-onde	1	40
Chargeur de smartphone	4	8
Ordinateur de bureau	1	790
Téléviseur LCD	1	110
Lave linge	1	422
Fer à repasser	1	180
Ampoule basse consommation	10	220
Autocuiseur	1	255
Consommation totale		3777
Synthèse de la consommation annuelle d'un gîte		
Appareils	Nombre	Consommation totale annuelle (kWh)
Réfrigérateur	2	700
Congélateur	2	2804
Four micro-onde	1	40
Chargeur de smartphone	10	20
Ordinateur de bureau	1	790
Téléviseur LCD	1	110
Lave-linge	1	422
Fer à repasser	1	180
Ampoule basse consommation	20	440
Autocuiseur	2	510
Four	1	365
Lave-vaisselle	1	288
Sèche-linge	1	160
Consommation totale		6829

La consommation annuelle du cirque est : $E_{TOT} = 3103 \cdot 777 + 13 \cdot 6829 = 1,26 \text{ GWh}$

$$E_{TOT} = 3103 \cdot 777 + 13 \cdot 6829 = 1,26 \text{ GWh}$$

Question 2

La quantité annuelle de fuel est :

$$Q_F = \frac{E_{TOT}}{\eta_{ligne} \cdot \eta_{GE} \cdot \eta_{GT} \cdot \eta_{PCI}} = \frac{1,3 \cdot 10^9}{0,97 \cdot 0,92 \cdot 0,35 \cdot 9,8 \cdot 10^{-3}} = 424707 \text{ L}$$

$$\text{Calcul du coût du kWh : } \frac{\text{PrixFuel} + \text{PrixTransport}}{E_{TOT}} = \frac{Q_F \cdot \frac{T_{fuel}}{1000} + \text{arrondisup}(\frac{Q_F}{700}) \cdot T_{vol}}{\frac{E_{TOT}}{1000}} = \frac{469907 + 242800}{1,3 \cdot 10^6} = 0,54$$

Le tarif de l'énergie est : 0,54 €/kWh.

Cela représente le double de celui proposé par EDF. La solution groupe électrogène uniquement serait trop onéreuse.

Question 3

Il n'y a aucune irradiance la nuit. Elle commence à apparaître vers 6H au lever du jour pour culminer vers 1000 W.m⁻² au zénith du soleil (vers midi). Cette énergie n'est pas stable, elle fluctue au rythme des conditions météorologiques.

Question 4

L'allure et le tableau qui précisent les valeurs montrent qu'il y a 3 points toutes les minutes. Il y a donc un pas de 20 secondes ; Pas = 20s.

$$E_s = \sum_{i=1}^{nbpoints} \phi_i \cdot \text{Pas}$$

Sur ces 3 minutes $E_s = 26540 \text{ J} = 7,37 \text{ Wh.m}^{-2}$

Question 5

Début

Lire le fichier .csv en excluant la ligne 1 et le stocker dans Data
Initialiser valeur_irradiance

Pour indice allant de 0 à la longueur du tableau Faire

irrad = irrad + {Data[indice,colonne_1] * (Data[indice+1,0] - Data[indice,0])}

Fin Pour

Afficher la valeur de irrad

irrad = irrad / 1000

Afficher la valeur de irrad en kWh.m⁻²

Fin

Question 6

$$S_{TPanneau} = \frac{E_{TOT}}{\eta_{Ligne} \cdot \eta_{Mod} \cdot \eta_{Panneau} \cdot E_{San}} = \frac{1,3 \cdot 10^9}{0,97 \cdot 0,9 \cdot 0,189 \cdot 1447 \cdot 10^3} = 5445 \text{ m}^2$$

Question 7

La solution "tout groupe électrogène" est trop onéreuse et son impact écologique serait considérable. La solution "tout photovoltaïque" demande une surface au sol de 5445 m². Le foncier restreint dans le hameau, le relief et le stockage font que cette solution n'est pas envisageable

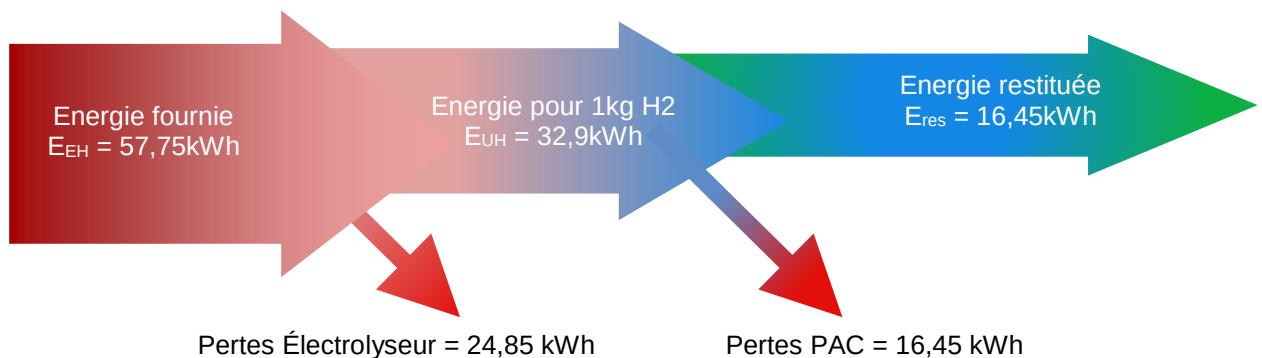
Question 8

$$E_U = \frac{4 \cdot (H-O) - 1 \cdot (O=O) - 2 \cdot (H-H)}{2} = \frac{4 \cdot 461 - 1 \cdot 498 - 2 \cdot 436}{2} = 237 \text{ kJ.mol}^{-1}$$

$$E_{UH} = \frac{E_U \cdot \text{Masse produire}}{m_{H_2}} = \frac{237 \cdot 1000}{2} = 118,5 \text{ MJ} = 32,9 \text{ kWh}$$

Question 9

$$E_{EH} = \frac{E_{UH}}{\eta_E} = \frac{32,9}{0,57} = 57,75 \text{ kWh}$$



Question 10

$$E_{ER} = E_{EU} \cdot \eta_p = 32,9 \cdot 0,5 = 16,45 \text{ kWh}$$

Question 11

$$\eta_{\text{global}} = \frac{E_{ER}}{E_{EH}} = \frac{16,45}{57,75} = 28,5\%$$

Question 12

$$V = \frac{n \cdot R \cdot (T+273)}{P} = \frac{1000 \cdot 8,314 \cdot (25+273)}{101300} = 24,45 \text{ m}^3$$

Question 13

La consommation moyenne quotidienne du village de La Nouvelle est :

$$E_{\text{jour}} = \frac{E_{\text{TOT}}}{365} = \frac{1,3 \cdot 10^9}{365} = 3561 \text{ kWh}$$

À la pression atmosphérique il faudrait un volume :

$$V = \frac{24,45 \cdot 3561}{16,45} = 5293,75 \text{ m}^3$$

Si on comprime à 500 bars ce volume passerait à :

$$V_{500\text{bars}} = \frac{V}{500} = 10,58 \text{ m}^3$$

Cependant pour comprimer le gaz à 500 bars il faudrait aussi apporter de l'énergie ce qui diminuerait encore le rendement global de cette solution.

Question 14

Convertisseurs	Noms	Fonctions
CV1	Hacheur	Convertir une tension continue en une autre tension continue.
CV2	Redresseur	Convertir une tension alternative en une tension continue.
CV3	Onduleur	Convertir une tension continue en une tension alternative.

Question 15

MPPT : Maximum Power Point Tracking (à la recherche du point maximum de puissance). Cette commande permet d'extraire le maximum de puissance sur une installation photovoltaïque.

Question 16

Les panneaux sont connectés en série il y a $\frac{317}{39,6} = 8$ panneaux.

La surface totale du champ est $1,98.1,002.8 = 16 \text{ m}^2$

La puissance nominale pour une irradiance de 1000 W.m^2 est $317.9,47 = 3 \text{ kW}$

Question 17

Cas n°1 : $dP > 0$

Cas n°2 : $dP < 0$

Question 18

La stratégie de commande est basée sur la mesure de U et I et du calcul de P. Une boucle permet d'augmenter ou de diminuer le rapport cyclique du hacheur (en fonction de l'évolution de dP jusqu'à obtenir le point de la puissance maximum ($dP = 0$)).

Question 19

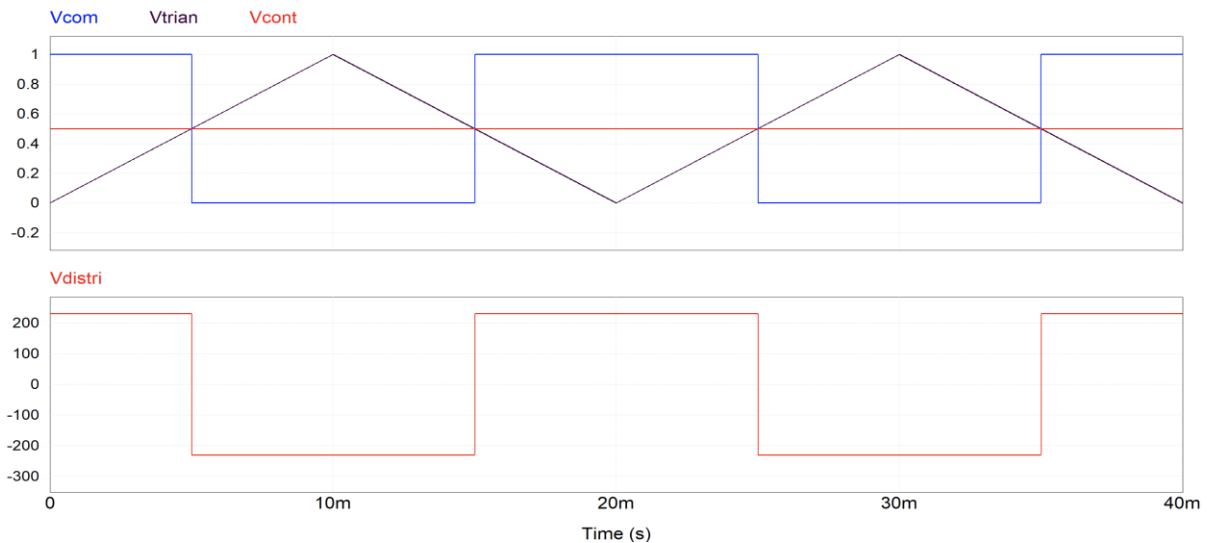
Pour le point P_1 : $f_m = \frac{195}{48} = 4,06 \text{ V}$

Pour le point $P_{\max}$: $f_m = \frac{317}{48} = 6,6 \text{ V}$

Pour le point P_2 : $f_m = \frac{340}{48} = 7,08 \text{ V}$

De ce point de vue, le convertisseur CV₁ est un hacheur élévateur.

Question 20



Question 21

$$V_{\text{distri_eff}} = V_{\text{DC}} = 230 \text{ V}$$

Question 22

$$P_{\text{distri}} = R_0 \cdot \left(\frac{S_{\text{distri}}}{V_{\text{distri_eff}}} \right)^2 = 17,7 \cdot \left(\frac{3000}{230} \right)^2 = 3011 \text{ W}$$

Remarque: La valeur de la resistance R_0 est arrondie ce qui explique ce résultat

$$Q_{\text{distri}} = L \cdot \omega \cdot \left(\frac{S_{\text{distri}}}{V_{\text{distri_eff}}} \right)^2 = 0,01 \cdot 2 \cdot \pi \cdot 50 \cdot \left(\frac{3000}{230} \right)^2 = 534,5 \text{ VAR}$$

Question 23

L'allure de V_{distri} n'est pas sinusoïdale, il y a alors une décomposition en série de Fourier. Ce signal comporte donc des harmoniques. $\text{THD}_{\text{fond}} = 0,48$ signifie que la valeur efficace des harmoniques de cette tension représente 48% de la valeur efficace du fondamental de la tension qui est à une fréquence de 50Hz.

Question 24

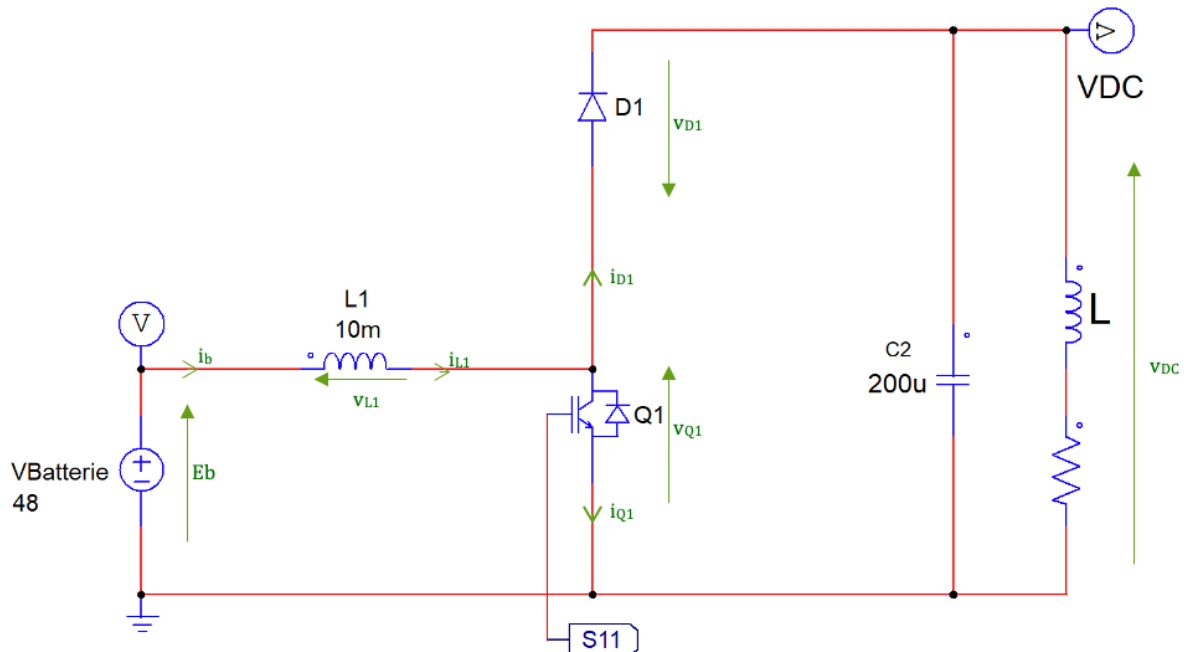
A l'entrée du convertisseur se trouve la batterie en série avec une inductance. Cet ensemble peut être assimilé à un générateur de courant.

La charge est inductive, mais un condensateur fixe sa tension. La sortie est donc assimilée à un générateur de tension.

Q1	D1	Viable/pas viable	Explication
Bloqué	Bloquée	Pas viable	On ne doit pas ouvrir un générateur de courant.
Bloqué	Passante	Viable	Un générateur de courant en série avec deux générateurs de tension.
Passant	Bloquée	Viable	Un générateur de courant peut être en parallèle avec un générateur de tension

Q1	D1	Viable/pas viable	Explication
Passant	Passante	Pas viable	On ne peut pas court-circuiter un générateur de tension.

Question 25



Question 26

$$E_b = v_{L1} + v_{Q1}$$

$$v_{Q1} = v_{D1} + v_{DC}$$

$$i_b = i_{L1} = i_{Q1} + i_{D1}$$

Question 27

Pour $t \in]0; \alpha T]$ on a Q_1 qui est passant et D_1 qui est bloquée. Comme l'interrupteur Q_1 est parfait on a alors $v_{Q1} = 0$.

$$E_b = v_{L1} = L_1 \cdot \frac{di_{L1}}{dt}$$

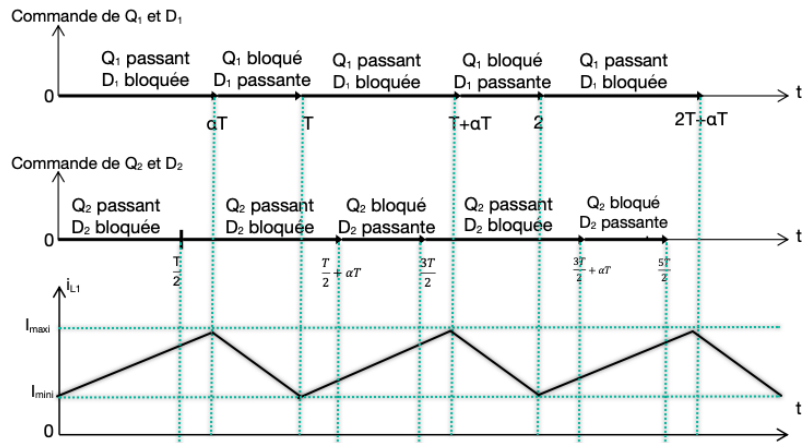
Soit $i_{L1} = \frac{v_b}{L_1} \cdot t + I_{\min}$

Pour $t \in]\alpha T; T]$ on a Q_1 qui est bloqué et D_1 qui est passante. Comme la diode D_1 est parfaite on a alors $v_{D1} = 0$.

$$v_{L1} = E_b - V_{DC} = L_1 \cdot \frac{di_{L1}}{dt}$$

Soit $i_{L1} = \frac{E_b - V_{DC}}{L_1} \cdot (t - \alpha \cdot T) + I_{\max}$

Question 28



Question 29

Pour $t \in]\frac{T}{2}; \frac{T}{2} + \alpha T]$ on a Q_3 qui est passant et D_4 qui est bloquée.

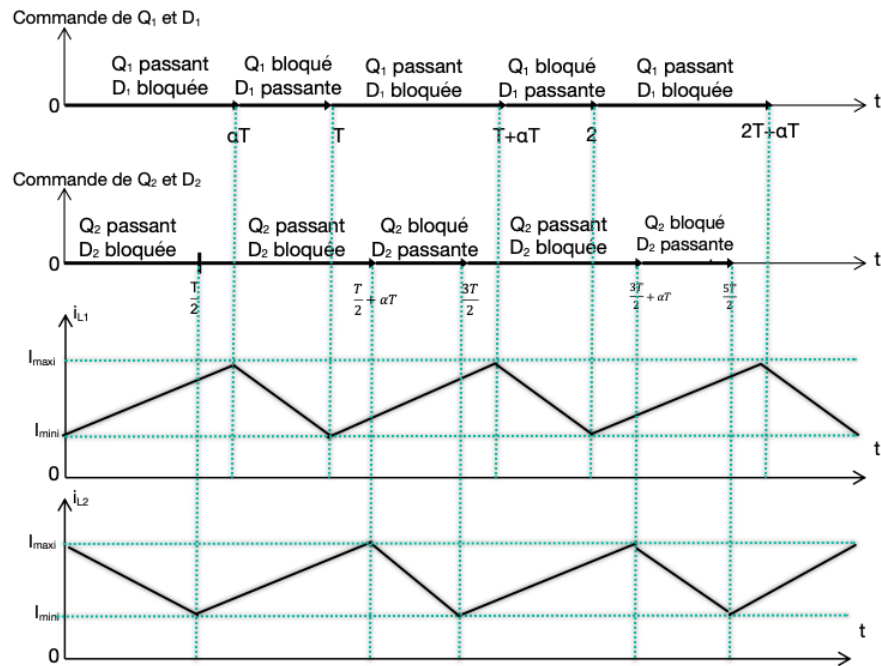
$$E_b = v_{L_2} = L_2 \cdot \frac{di_{L_2}}{dt}$$

$$\text{Soit } i_{L_2} = \frac{E_b}{L_2} \cdot (t - \frac{T}{2}) + I_{\min i}$$

Pour $t \in]\frac{T}{2} + \alpha T; \frac{3T}{2}]$ on a Q_3 qui est bloqué et D_4 qui est passante. $v_{L_2} = E_b - V_{DC} = L_2 \cdot \frac{di_{L_2}}{dt}$

$$\text{Soit } i_{L_2} = \frac{E_b - V_{DC}}{L_2} \cdot (t - \frac{T}{2} - \alpha T) + I_{\max i}$$

Question 30



Question 31

$$I_{\text{s moy}} = 2 \cdot \frac{1}{T} \cdot (T - \alpha T) \cdot \frac{I_b}{2} = I_b \cdot (1 - \alpha)$$

Question 32

Les interrupteurs sont parfaits on a :

$$P_E = V_b \cdot I_b = P_S = V_{DC} \cdot I_S$$

$$V_{DC} = \frac{E \cdot I_b}{I_b \cdot (1-\alpha)} = \frac{E_b}{(1-\alpha)}$$

Question 33

Les cellules sont montées en série pour pouvoir augmenter la tension globale.

Il y a $\frac{48}{3,69} = 13$ cellules.

Question 34

Pour DOD = 0 on a $E_{b \text{ DOD}=0} = 13,4,1 = 53,3 \text{ V}$.

Pour DOD = 85% on a $E_{b \text{ DOD}=85} = 13,3,3 = 42,9 \text{ V}$.

$$\Delta E_b = E_{b \text{ DOD}=0} - E_{b \text{ DOD}=85} = 53,3 - 42,9 = 10,4 \text{ V}$$

Question 35

Lorsque la batterie est complètement chargée on a :

$$V_{\text{distrib}_{\text{eff}}_{\text{max}}} = \frac{E_{b \text{ DOD}=0}}{(1-\alpha_{\text{nom}})} = \frac{53,3}{(1-0,79)} = 253,8 \text{ V}$$

Lorsque la batterie est déchargée (DOD=85 %) on a :

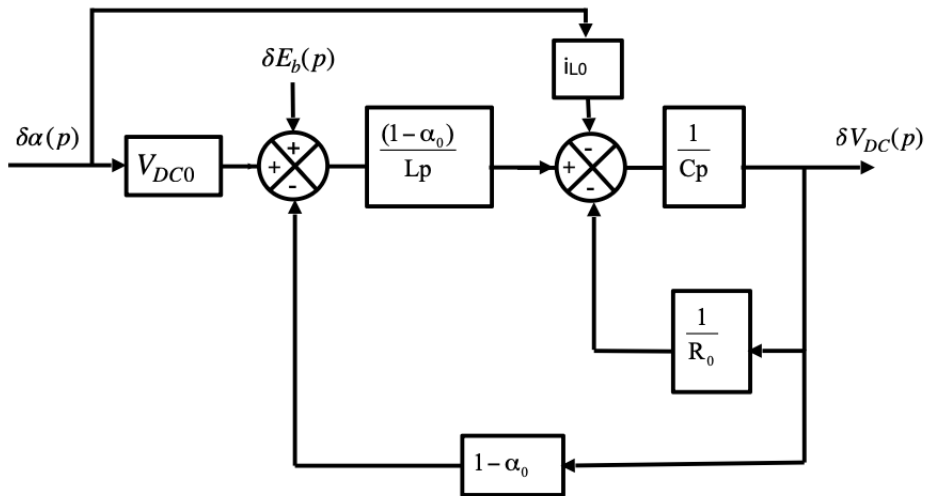
$$V_{\text{distrib}_{\text{eff}}_{\text{max}}} = \frac{E_{b \text{ DOD}=0}}{(1-\alpha_{\text{nom}})} = \frac{42,9}{(1-0,79)} = 204,3 \text{ V}$$

La norme impose $207 \text{ V} \leq V_{\text{distrib}_{\text{eff}}} \leq 253 \text{ V}$; elle n'est donc pas respectée.

Question 36

$$R_0 = \frac{V_{DC}^2}{P_{S0}} = \frac{230^2}{3000} = 17,63 \Omega$$

Question 37



Pour $\delta E_b(p) = 0$ on a :

$$\delta V_{DC}(p) = \{ [\delta\alpha(p) \cdot V_{DC0} - (1 - \alpha_0) \cdot \delta V_{DC}(p)] \cdot \frac{1 - \alpha_0}{L \cdot p} - [\delta\alpha(p) \cdot i_{LO} + \frac{\delta V_{DC}(p)}{R_0}] \} \cdot \frac{1}{C \cdot p}$$

$$\delta V_{DC}(p) \cdot C \cdot p = \frac{\delta\alpha(p) \cdot V_{DC0} \cdot (1 - \alpha_0)}{L \cdot p} - \frac{(1 - \alpha_0)^2 \cdot \delta V_{DC}(p)}{L \cdot p} - \delta\alpha(p) \cdot i_{LO} - \frac{\delta V_{DC}(p)}{R_0}$$

$$\delta V_{DC}(p) \cdot [C \cdot p + \frac{(1 - \alpha_0)^2}{L \cdot p} + \frac{1}{R_0}] = \delta\alpha(p) \cdot [\frac{V_{DC0} \cdot (1 - \alpha_0)}{L \cdot p} - i_{LO}]$$

On abouti à :

$$\frac{\delta V_{DC}(p)}{\delta\alpha(p)} = \frac{(1 - \alpha_0) \cdot V_{DC0} - L \cdot p \cdot i_{LO}}{(1 - \alpha_0)^2 + \frac{L}{R_0} \cdot p + L \cdot C \cdot p^2}$$

$$H_2(p) = \frac{1 - \alpha_0}{(1 - \alpha_0)^2 + \frac{L}{R_0} \cdot p + L \cdot C \cdot p^2} \text{ et } H_3(p) = \frac{-Lp}{(1 - \alpha_0)^2 + \frac{L}{R_0} \cdot p + L \cdot C \cdot p^2}$$

Question 38

Dans l'expression précédente on remplace $\begin{cases} V_{DC0} &= \frac{1}{1 - \alpha_0} \cdot E_{b0} \\ i_{LO} &= \frac{1}{R_0 \cdot (1 - \alpha_0)^2} \cdot E_{b0} \end{cases}$

$$\frac{\delta V_{DC}(p)}{\delta\alpha(p)} = \frac{(1 - \alpha_0) \cdot \frac{1}{1 - \alpha_0} \cdot E_{b0} - L \cdot p \cdot \frac{1}{R_0 \cdot (1 - \alpha_0)^2} \cdot E_{b0}}{(1 - \alpha_0)^2 + \frac{L}{R_0} \cdot p + L \cdot C \cdot p^2}$$

On obtient alors : $\frac{\delta V_{DC}(p)}{\delta\alpha(p)} = \frac{E_{b0}}{(1 - \alpha_0)^2} \cdot \frac{1 - \frac{L}{R_0 \cdot (1 - \alpha_0)^2} \cdot p}{1 + \frac{L}{R_0(1 - \alpha_0)^2} \cdot p + \frac{LC}{(1 - \alpha_0)^2} \cdot p^2}$

Question 39

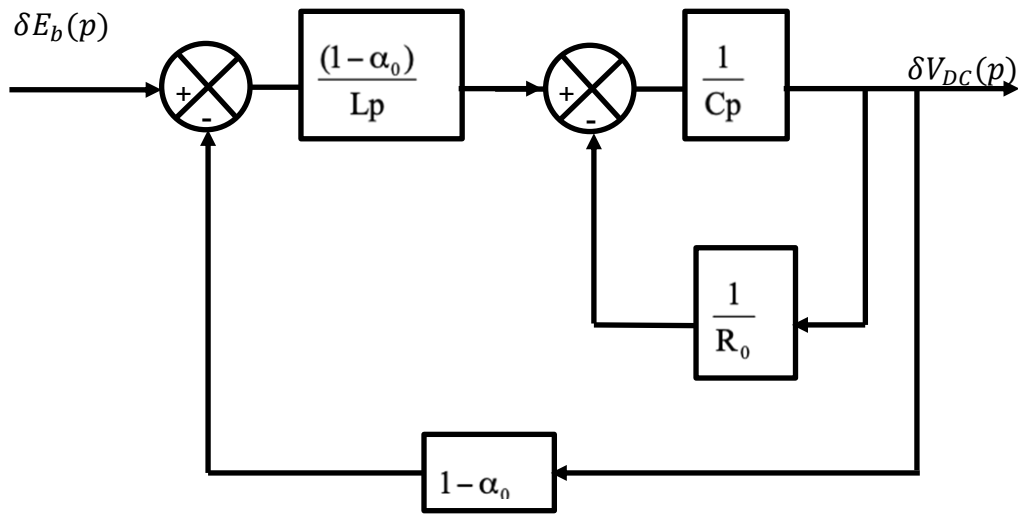
$$\delta V_{DC} = \lim_{p \rightarrow 0} p \cdot \delta V_{DC}(p) = \lim_{p \rightarrow 0} p \cdot \left(\frac{E_{b0}}{(1 - \alpha_0)^2} \cdot \frac{1 - \frac{L}{R_0 \cdot (1 - \alpha_0)^2} \cdot p}{1 + \frac{L}{R_0(1 - \alpha_0)^2} \cdot p + \frac{LC}{(1 - \alpha_0)^2} \cdot p^2} \right) \cdot \frac{0,01}{p}$$

$$\delta V_{DC} = \left(\frac{E_{b0}}{(1 - \alpha_0)^2} \right) \cdot 0,01 = \left(\frac{48}{(1 - 0,79)^2} \right) \cdot 0,01 = 10,88 \text{ V}$$

Une variation de 1% de la valeur du rapport cyclique entraine une variation de 10,88 V sur la tension de sortie.

Question 40

Si $\delta\alpha(p) = 0$ nous avons le schéma bloc suivant :



$$\frac{\delta V_{DC}(p)}{\delta E_b(p)} = \frac{\frac{1-\alpha_0}{L \cdot p} \cdot \frac{1}{C \cdot p}}{1 + \frac{1-\alpha_0}{L \cdot p} \cdot \frac{1}{1 + \frac{1}{R_0 \cdot C \cdot p}}} = \frac{1}{1-\alpha_0} \cdot \frac{1}{1 + \frac{L}{R_0 \cdot (1-\alpha_0)^2} \cdot p + \frac{LC}{(1-\alpha_0)^2} \cdot p^2}$$

$$\delta V_{DC} = \lim_{p \rightarrow 0} p \cdot \delta V_{DC}(p) = \lim_{p \rightarrow 0} p \cdot \frac{1}{1-\alpha_0} \cdot \frac{1}{1 + \frac{L}{R_0 \cdot (1-\alpha_0)^2} \cdot p + \frac{LC}{(1-\alpha_0)^2} \cdot p^2} \cdot \frac{1}{p} = 4,76 \text{ V}$$

Lorsque la tension de la batterie varie de 1V, la tension du bus continu varie de 4,76 V.

Question 41

$$\delta V_{DC}(p) = \frac{1}{1-\alpha_0} \cdot \frac{1}{1 + \frac{L}{R_0 \cdot (1-\alpha_0)^2} \cdot p + \frac{LC}{(1-\alpha_0)^2} \cdot p^2} \cdot \delta E_b(p)$$

$$V_{DC} = \frac{E_b}{(1-\alpha)} \text{ nous avons alors : } \alpha = 1 - \frac{E_b}{V_{DC}} = 1 - \frac{53,3}{254} = 0,79$$

La tension de la batterie chute de 10,4 V la tension V_{DC} chutera donc de 49,5 V ; $V_{DC} = 204,5 \text{ V}$.
Le relevé confirme cette valeur.

Question 42

Lorsque la tension de la batterie chute, il faudra compenser cette chute en augmentant la valeur du rapport cyclique. Il faudra envisager une boucle de régulation associée à un correcteur pour avoir une bonne précision. Nous avons vu que la tension du bus continu était très sensible à la variation du rapport cyclique. Le système pourrait facilement être instable.

D. Commentaires du jury

Analyse globale des résultats et constats

L'analyse globale des résultats amène aux données suivantes :

- la partie 1 a été traitée par l'ensemble des candidats, seulement 40 % d'entre eux ont obtenu la moyenne.
- la partie 2 a été abordée par 97 % des candidats. Seulement 8,5 % d'entre eux ont obtenu la moyenne.
- la partie 3 a été abordée par 74 % des candidats. Seulement 7 % d'entre eux ont obtenu la moyenne.

L'évaluation des copies montre une hétérogénéité dans le traitement du sujet. Quelques candidats très bien préparés ont pu aborder la quasi-totalité des parties du sujet, en étant efficaces dans la conduite des études pour l'aborder dans son ensemble. Pour les candidats les moins performants, le jury regrette le manque de maîtrise des formules de base en règle générale. Certains candidats n'ont pas su répondre aux questions relatives à la chimie alors que toute la démarche était expliquée, aucune connaissance spécifique à la chimie n'était vraiment nécessaire. Le jury regrette aussi le manque de maîtrise des candidats en informatique et algorithmique. De nombreux candidats ne maîtrisent pas les lois basiques de l'électricité (la loi des nœuds, la loi des mailles, les calculs de puissance ou encore la loi d'Ohm).

Le jury conseille aussi aux candidats de porter une grande attention à la rédaction des copies. Une mise en évidence des résultats est fortement conseillée (soulignement ou encadrement). La présentation claire des méthodes et raisonnements, ainsi qu'un soin tout particulier porté sur l'orthographe sont des compétences pourtant fondamentales. Le jury attend des réponses détaillées et argumentées. Des résultats donnés directement, sans calcul et sans justification ne répondent pas aux attendus de l'épreuve.

Conclusion

Le jury apprécie les copies des candidats qui justifient ou expliquent les démarches adoptées pour répondre aux questions posées. De plus, la rigueur scientifique et la maîtrise des outils mathématiques usuels nécessaires aux sciences industrielles de l'ingénieur sont des prérequis indispensables. De nombreuses questions sont indépendantes et ne relèvent quelque fois que d'une lecture de documents techniques, il est donc souvent possible de conclure malgré des résultats intermédiaires manquants. Le jury conseille aux futurs candidats de s'investir sérieusement dans toutes les parties du programme du concours et d'acquérir l'ensemble des corpus des compétences et connaissances associées aux disciplines qui constituent les sciences industrielles de l'ingénieur. Enfin, le jury invite vivement les candidats à se préparer avec sérieux et rigueur, à lire attentivement les rapports de jury, à s'entraîner sur les épreuves des sessions passées.

E. Résultats

Nombre de copies : 16

Moyenne : 6,38 / 20

Note maximum : 11,5 / 20

Écart type : 2,18

Épreuve de leçon

A. Présentation de l'épreuve

Durée des travaux pratiques encadrés : 5 heures

Durée de la présentation : 30 minutes maximum

Durée de l'entretien : 30 minutes maximum

Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement dans l'option choisie. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les cinq heures de travaux pratiques relatifs à une approche spécialisée d'un système pluri-technologique et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivie d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements en collège, en lycée et aux sections de STS de la spécialité.

L'épreuve est notée sur 20. 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

B. Déroulement de l'épreuve

• Organisation

Les deux parties, travaux pratiques et exploitation pédagogique, sont indépendantes et sont notées chacune sur dix points. La séparation de l'évaluation des deux parties de l'épreuve permet de dissocier la réussite à la partie « travaux pratiques » de celle à la partie « exploitation pédagogique ».

Les supports utilisés, pour cette session, sont des systèmes pluri-technologiques actuels :

- banc d'essai de flexion ;
- système de ventilation double flux ;
- robot collaboratif ;
- barrière de péage ;
- égreneur.

Les documents accompagnant le support fournissent une guidance qui permet aux candidats, quelle que soit leur connaissance du système de mobiliser leurs compétences scientifiques et pédagogiques.

Chaque support conduit à une exploitation pédagogique, liée à l'option choisie, de niveau imposé en technologie au collège, en série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) de la voie technologique, en enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur de la voie générale ou en STS de la spécialité.

Pour la partie travaux pratiques, les postes de travail sont équipés, selon la nécessité des activités proposées, des matériels usuels de mesure des grandeurs physiques : oscilloscopes numériques, multimètres, dynamomètres, tachymètres, cartes d'acquisition associées à un ordinateur, etc.

Le jury dispose d'une traçabilité des connexions sur le réseau permettant de suivre les sites consultés.

• Travail demandé

Rappel des attendus

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. La séance proposée prendra appui sur les investigations effectuées pendant la phase de travaux pratiques. Cette épreuve

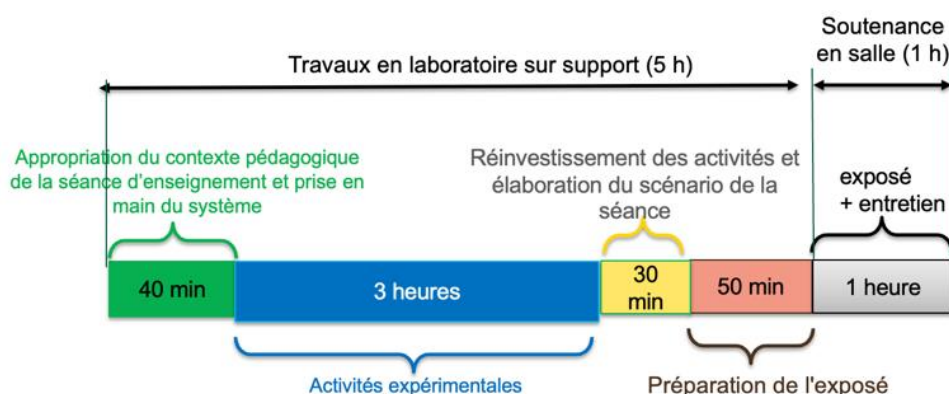
permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques du candidat.

L'épreuve se déroule selon la chronologie suivante :

Travaux en laboratoire (5 heures) :

- Phase 1 : appropriation du contexte pédagogique de la séance d'enseignement et prise en main du système (40 minutes) ;
- Phase 2 : réalisation d'activités expérimentales (3 heures) ;
- Phase 3 : réinvestissement des activités et élaboration du scénario de la séance (30 minutes) ;
- Phase 4 : préparation de l'exposé (50 minutes).

Soutenance (1 heure) : 30 minutes maximum d'exposé, 30 minutes maximum d'entretien.



Phase 1 : appropriation du contexte pédagogique de la séance d'enseignement et prise en main du système (40 minutes)

Appropriation du contexte pédagogique

La séance d'enseignement à présenter lors de l'exposé est une activité prévue pour une heure en classe entière. Elle doit être élaborée pour la série, le niveau et les objectifs de formation définis ci-dessous.

Les éléments suivants sont indiqués au candidat :

- série : Technologie, STI2D, SI ou BTS (spécialité précisée selon le sujet) ;
- niveau : classe concernée ;
- période : période de l'année (début, milieu ou fin d'année) ;
- compétences visées (il s'agit des compétences que la séance présentée par le candidat doit permettre de développer chez les élèves ; une à deux compétences sont imposées) ;
- connaissances/savoirs associé(e)s (il s'agit des connaissances/savoirs associées aux compétences qui devront être développé(e)s dans le cadre de la séance présentée par le candidat).

Prise en main du système et de son environnement

Il est mis à disposition du candidat :

- un espace numérique personnel accessible pendant les six heures de l'épreuve ;
- un ordinateur équipé des logiciels de bureautique usuels, de logiciels dédiés aux activités pratiques et d'un accès à internet ;
- un dossier « Documents candidats » comportant diverses ressources ;
- un système didactisé

Quelques manipulations sont proposées au candidat. Elles sont fortement guidées et doivent permettre une prise en main du système et des matériels/logiciels mis à sa disposition pour réaliser les activités expérimentales suivantes.

Phase 2 : activités expérimentales (3 heures)

Dans cette phase 2, une succession d'activités expérimentales est proposée aux candidats. Ces activités permettent d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- concevoir un protocole expérimental ;
- mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- réaliser une partie d'un programme ;
- réaliser le relevé de grandeurs physiques ;
- extraire des informations de documentations fournies ;
- analyser les relevés et déduire les conclusions quant à l'objectif visé (ce retour à l'objectif de l'activité est essentiel).

Phase 3 : réinvestissement des activités et élaboration du scénario de la séance (30 minutes)

La séance d'enseignement à présenter lors de l'exposé est une activité prévue en classe entière pour une durée d'une heure. Elle doit être élaborée pour la série, le niveau et les objectifs de formation définis en phase 1.

Le programme (ou le référentiel) de la classe concernée est mis à disposition du candidat.

À partir du contexte pédagogique imposé, il est demandé au candidat d'identifier parmi les activités expérimentales réalisées lors de la phase 2 celles qui pourraient être exploitées et transposées au niveau d'élèves concerné. Le candidat ayant toujours accès au matériel de travaux pratiques, des expérimentations complémentaires peuvent être réalisées.

Phase 4 : préparation de l'exposé (50 minutes)

Lors de cette phase, le candidat n'a plus accès au matériel de travaux pratiques.

Pour information, le candidat dispose lors de son exposé :

- de l'espace numérique personnel utilisé lors des phases précédentes ;
- d'un ordinateur équipé des logiciels de bureautique et d'un vidéoprojecteur ;
- d'un tableau blanc et de feutres.

La durée de la présentation devant la commission d'interrogation est de 30 minutes maximum.

Elle doit inclure une courte introduction explicitant :

- la description du contexte pédagogique de la séance (imposé en phase 1), une description succincte de l'articulation de la séance présentée avec les séances antérieures et postérieures ;
- la(les) problématique(s) éventuelle(s) permettant de contextualiser les activités proposées aux élèves ;
- le plan de la séance.

Les activités proposées aux élèves dans le cadre de la séance sont ensuite présentées et argumentées. Il n'est pas attendu du candidat qu'il détaille lors de l'exposé la chronologie des activités expérimentales qu'il a conduites au laboratoire durant les trois heures qui y sont consacrées.

C. Commentaires du jury

1. Analyse globale des résultats

Le jury tient à souligner la qualité de préparation de nombreux candidats. Néanmoins, les attendus de l'épreuve et les modalités de mise en œuvre décrits au JORF ne sont pas connus de tous. Il s'avère extrêmement difficile de réussir les activités pratiques et l'exploitation pédagogique si les objectifs spécifiques de ces deux parties de l'épreuve ne sont pas connus.

Les notions théoriques portant sur la pédagogie et la didactique de la discipline et sur les différentes démarches pédagogiques associées (travail en îlots, classe inversée, évaluation par compétences...) sont régulièrement citées par les candidats. Elles ne sont pas toujours bien maîtrisées et ne font que trop rarement l'objet d'une contextualisation ou d'une proposition concrète dans le cadre de la séance présentée lors de la leçon.

Une proportion notable de candidats ne connaît pas les grands principes de la réforme du lycée mise en œuvre à la rentrée 2019. Les programmes de technologie au collège, de la série STI2D et de l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur du lycée général et technologique ainsi que les documents ressources pour faire la classe sont parfois inconnus des candidats. Le jury a été également surpris que des candidats ne soient pas acculturés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, au cadre de référence des compétences numériques (CRCN), ainsi qu'à l'évaluation par compétences.

Le nombre des exploitations pédagogiques portant sur le collège, la série STI2D, l'enseignement de spécialité SI ou les STS de la spécialité a été équilibré sur l'ensemble de la session ; les candidats doivent être en mesure de produire des séances sur tous les niveaux d'enseignement. Le jury rappelle que les exploitations pédagogiques doivent s'appuyer sur les programmes et référentiels en vigueur lors de la session du concours.

2. Commentaires et conseils aux candidats

Pour la partie travaux pratiques

Le manque de culture scientifique et technologique pénalise de nombreux candidats dans l'appropriation des supports pluri-technologiques. Il est impératif, pour réussir cette épreuve, de disposer de compétences et de connaissances scientifiques et technologiques avérées dans les trois domaines « matière – énergie – information ». Cette culture technologique ne se limite en aucun cas à un domaine disciplinaire unique lié à l'option choisie par le candidat. Les futurs professeurs de sciences industrielles de l'ingénieur se doivent d'avoir une vision transversale et globale de leur discipline et de conduire une veille technologique régulière. Tout au long de l'épreuve, le jury est amené à interagir avec les candidats de façon à ce qu'ils puissent exposer leurs démarches, leurs raisonnements et leurs conclusions ; il attend un discours scientifiquement rigoureux, clair et argumenté.

Les candidats les plus efficaces font preuve d'autonomie, d'esprit critique et d'écoute envers le jury lors des travaux pratiques. Ils prennent des initiatives dans la conception de leur séance pédagogique et mettent à profit l'ensemble des ressources numériques mises à leur disposition.

Le jury tient à souligner que nombre de candidats sont bien préparés à cette partie de l'épreuve et s'appuient sur des compétences à la fois transversales et spécifiques à leur option.

Organisation à suivre lors de l'épreuve

Il est conseillé de prendre connaissance de l'intégralité du sujet avec ses annexes avant de commencer les activités expérimentales et de lire les consignes.

Les candidats réalisent des activités expérimentales et analysent des résultats afin de conclure sur les problématiques du sujet. Ces manipulations, mesures et interprétations, sont réalisées au niveau de compétences d'un master première année.

Les candidats doivent penser à garder des traces numériques de leurs résultats et de leurs travaux afin de les réinvestir dans une séance adaptée au collège ou au lycée.

La connaissance préalable du système et des logiciels n'étant pas demandée, les membres de jury peuvent être sollicités par les candidats en cas de problèmes ou de difficultés liées à l'utilisation d'un logiciel ou d'un appareil de mesure spécifique. Plus généralement, le jury est présent pour accompagner les candidats dans leur démarche.

Aptitude à mener un protocole expérimental

Le jury a apprécié l'autonomie dans la manipulation des systèmes de certains candidats. La mise en œuvre des matériels de mesure et d'acquisition ne présente pas de difficultés particulières. Cependant pour certains candidats, les instruments de mesure les plus courants ne sont pas suffisamment connus (nom, utilisation, symbole et unités des grandeurs physiques mesurées). Les membres du jury assurent l'accompagnement nécessaire afin que la spécificité d'un équipement ne constitue pas un obstacle à la réussite du candidat. Il est attendu du candidat qu'il soit capable de proposer et de justifier des choix de protocoles expérimentaux.

Les travaux pratiques font apparaître que de nombreux candidats ne maîtrisent pas suffisamment les notions fondamentales de leur spécialité, ont une méconnaissance des protocoles expérimentaux élémentaires, ont des difficultés à utiliser les systèmes d'unités associés alors qu'une vision large de la discipline est nécessaire. De même, plusieurs d'entre eux ne sont pas en mesure de réaliser des manipulations mathématiques de base indissociable de la culture scientifique commune (résolution d'une équation du premier degré, calcul d'un coefficient directeur, trigonométrie...).

Utilisation des modèles numériques

Globalement, les candidats utilisent correctement les modèles numériques fournis. Le jury note cependant que de nombreux candidats manquent de recul et d'esprit critique dans l'interprétation des résultats de la simulation numérique et dans l'analyse des hypothèses utilisées lors de l'élaboration du modèle. Il est attendu des candidats une analyse pertinente des écarts entre les résultats issus de la simulation d'un modèle numérique, les mesures issues du système réel à partir d'expérimentations et/ou les performances attendues indiquées dans le cahier des charges. Au-delà des modèles numériques utilisés, le jury rappelle que les candidats se doivent de maîtriser les bases du champ disciplinaire concerné, dans le domaine du numérique (langages, codage, ...).

Préparation de la séance

Le candidat doit bien identifier les activités réalisées qui pourraient être réinvesties lors de l'exposé, au niveau collège, en pré-bac ou en STS. Cet inventaire doit l'amener à envisager les activités possibles à proposer dans la classe pour la séance et le niveau demandé. Les conclusions et les résultats de ces expérimentations pourront être réutilisées lors de l'élaboration de la séance.

Il convient de transposer les activités réalisées par les candidats lors des activités expérimentales dans un contexte de formation pour des élèves au regard de la commande pédagogique imposée dans le sujet.

Il est demandé aux candidats d'illustrer leur leçon à partir du système étudié. Le jury a déploré que certains candidats proposaient des activités s'appuyant sur des systèmes non étudiés lors de l'activité de travaux pratiques.

Certains candidats, déjà contractuels, mettent à profit leurs expériences pour proposer des séances pertinentes. Cependant, bon nombre de candidats se lancent dans la production d'une séance sans réellement analyser les compétences et les connaissances ciblées pour la leçon. Certains perdent encore du temps à formaliser une séquence pédagogique sans aborder la séance cible ; d'autres s'approprient des formats types non adaptés à la commande.

Le jury regrette que trop peu de candidats présentent une synthèse de leurs activités pratiques afin d'en sélectionner les éléments pertinents pour leur séance. Le hors-sujet est encore malheureusement trop fréquent.

Le jury conseille aux candidats de commencer par la construction du document de synthèse de la séance demandée. Ce document formalisera les savoirs et/ou la méthodologie à retenir par les élèves. Cela faciliterait la transposition didactique demandée et permettrait de proposer des activités d'apprentissage opérationnelles.

Le jury conseille encore aux candidats de justifier clairement les choix pédagogiques opérés sans se cantonner à des généralités.

Pour l'exposé devant le jury

Les candidats inscrivent leur développement pédagogique dans un contexte donné dans le sujet. La séance d'enseignement à présenter est une activité prévue en classe entière pour une durée d'une heure. Ce contexte, selon le niveau et les objectifs visés, est compatible avec la réalisation ou l'exploitation d'activités expérimentales. Les candidats ne doivent donc pas se sentir contraints de présenter une séance de cours. Afin de bien préciser au jury les enjeux et les attendus de la séance, celle-ci doit être intégrée dans une séquence. Le candidat doit situer la séance dans une organisation temporelle, en précisant ce qui est fait avant et après. Il doit également expliciter la construction de la séance en s'appuyant sur des activités expérimentales réalisées auparavant et de leurs résultats. Le candidat est amené à préciser pour la séance décrite les prérequis, les objectifs (compétences à faire acquérir, capacités et connaissances attendues), l'organisation de la classe, les modalités pédagogiques (cours, activités dirigées, activités pratiques, projet), les stratégies pédagogiques (déductif, inductif, différenciation pédagogique, démarche d'investigation, démarche de résolution de problème technique, pédagogie par projet, approche spiralaire...), les activités des élèves et les productions attendues. La description de la séance doit faire explicitement apparaître la prise en compte de la diversité des publics accueillis dans la classe. Il est attendu que le candidat précise la façon dont il compte animer la classe et mettre en synergie les élèves en vue de la structuration des acquis.

Les phases de structuration des connaissances permettant la construction des connaissances des élèves et les différentes formes d'évaluation des apprenants peuvent être des parties intégrantes de la séance.

Les différentes modalités d'enseignement (enseignement pratique interdisciplinaire, interdisciplinarité, concours scientifique et technique...) et les dispositifs d'accompagnement et de remédiation doivent être précisés.

Le jury met en garde les candidats qui éludent tout ou partie des objectifs visés en termes de compétences et connaissances associées voire s'écarter du contexte pédagogique imposé. Dans ce cas, le jury considère la leçon présentée hors sujet.

Enfin, un discours purement pédagogique qui ne répondrait pas concrètement aux objectifs d'apprentissage visés ne saurait être cautionné par le jury.

Il s'agit du cœur même de l'épreuve que de traiter la commande en termes de niveau, et de compétences/connaissances attendues. L'expertise pédagogique ne saurait palier ce manquement à l'exigence de contenu didactique.

De trop nombreux candidats confondent les activités de travaux pratiques réalisées lors de la phase 2 de l'épreuve et les activités de la séance pédagogique à exposer ; leur exposé est, de fait, hors sujet.

Utilisation du numérique

Le jury conseille aux candidats de bien identifier les points de leur séance pédagogique pour lesquels l'usage du numérique apportera une réelle plus-value aux apprentissages des élèves. Le jury constate que peu de candidats proposent une exploitation d'outils numériques éducatifs, à des fins d'animation de séance, de présentation, de travail collaboratif, d'échanges entre le professeur et les élèves (type ENT par exemple). Les outils numériques proposés doivent être respectueux du **règlement** général de la protection des données (RGPD).

Réinvestissement des résultats de travaux pratiques

L'objectif attendu de la leçon est une exploitation pédagogique s'appuyant sur tout ou partie des activités pratiques réalisées et de leurs résultats et permettant aux apprenants de comprendre les concepts fondamentaux associées aux compétences visées. Les activités expérimentales menées dans la partie « travaux pratiques » peuvent être d'un niveau supérieur à celui demandé dans la séance, il ne s'agit donc pas de faire, au travers de la séance pédagogique, un compte-rendu de l'activité pratique réalisée, mais de s'appuyer sur les expérimentations pour en extraire des données et des activités à proposer

aux élèves. Cependant, une rapide présentation des objectifs et conclusions des expérimentations réalisées en TP en première partie de l'épreuve, permettra au jury de mieux comprendre l'intégration de ceux-ci dans la séance. Il est apprécié de réaliser une présentation dynamique qui inclut des copies d'écran, des résultats de mesures, des éléments de cahier des charges ou d'analyse SysML, etc.

Le jury ne se satisfait en aucun cas d'une exploitation brute des activités proposées dans la première partie de l'épreuve.

Réalisme de l'organisation de la classe

Le jury attend des candidats qu'ils émettent des hypothèses réalistes sur les conditions d'enseignement. Leurs propositions doivent être pragmatiques afin que le jury puisse appréhender le scénario pédagogique envisagé (travail en "autobus", en îlots, en équipes, en binômes ou individuellement). Le candidat doit notamment préciser son rôle dans la conduite et l'animation de la séance. Le choix des supports techniques utilisés lors de la séance proposée doit être réaliste au regard des équipements présents dans les laboratoires des établissements scolaires. Les candidats doivent être, en effet, conscients que les laboratoires mis en place pour cette épreuve de concours ne sont pas représentatifs de l'équipement standard d'un laboratoire de lycée ou de collège : un enseignant ne dispose jamais simultanément de plusieurs exemplaires d'un des systèmes exploités au concours.

Évaluation

Le processus retenu par le candidat pour l'évaluation des compétences doit être non seulement clairement décrit (évaluation diagnostique, formative, sommative, certificative, ...) mais aussi justifié. Les critères d'évaluation doivent être explicités. Les modalités et les outils doivent être précisés. Si des remédiations ou des différenciations pédagogiques sont envisagées, elles doivent être explicitées.

Trop souvent, les candidats se contentent d'évoquer les processus d'évaluation sans pouvoir en expliquer réellement le déroulement, les modalités et surtout l'objectif en termes d'acquisition des compétences par les élèves.

Présentation orale

Quelques candidats proposent des présentations (orales et écrites) très formatées, quelques fois hors du contexte des activités pratiques réalisées en amont, qui ne résistent pas aux questionnements du jury et mettent en évidence des lacunes.

Le jury note également que quelques candidats limitent leur présentation à un descriptif sommaire des activités sans expliciter et justifier clairement la démarche.

Le jury invite les candidats à, certes, maîtriser les attendus pédagogiques et didactiques de la discipline, mais surtout à être en capacité de les réinvestir de façon adaptée et pertinente. À titre d'exemples, les termes « formatif », « sommatif », « inductif », ... doivent être utilisés à bon escient et dans un contexte adapté.

Enfin, le jury rappelle que le concours constitue la première étape de l'entrée dans le métier du professorat. Le candidat se doit donc d'adopter une posture et un positionnement exemplaires constitutifs de la mission d'enseignant. Le jury invite vivement les candidats à s'appropriier le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013).

Réactivité au questionnement

Le jury attend de la concision et de la précision ainsi qu'une honnêteté intellectuelle dans les réponses formulées. Les réponses au questionnement doivent laisser transparaître un positionnement adapté aux attentes de l'Institution et une réelle appropriation des principes et valeurs de la République.

Le candidat se doit d'être réactif sans chercher à éluder les questions ou à noyer le propos dans un discours pédagogique non maîtrisé. Plus qu'une réponse exacte instantanée, le jury apprécie la capacité à argumenter, à expliquer et justifier une démarche ou un point de vue.

Qualité des documents de présentation et expression orale

Il est attendu des candidats une maîtrise des outils numériques pour l'enseignement afin de construire un document clair, structuré, lisible et adapté à la présentation de l'exposé.

Le jury est extrêmement attentif à la qualité de la syntaxe et de l'orthographe.

Les candidats s'expriment généralement correctement. La qualité de l'élocution et la clarté des propos sont indispensables aux métiers de l'enseignement.

Conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidats de :

- s'approprier les programmes et référentiels des niveaux énoncés dans la définition de l'épreuve ainsi que les documents ressources associés ;
- prendre connaissance du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- maîtriser les concepts fondamentaux de la spécialité choisie ;
- s'informer sur les pratiques pédagogiques et didactiques, les modalités de fonctionnement et d'organisation des horaires de tous les niveaux d'enseignement que peuvent assurer les professeurs de sciences industrielles de l'ingénieur. Ces éléments permettent d'appréhender le contexte de conception d'une séquence pédagogique contextualisée, problématisée, objectivée et structurée dans une démarche pédagogique ;
- se préparer à exploiter les résultats d'investigations et d'expérimentations en regard des contenus disciplinaires ;
- s'informer sur les modalités des épreuves d'examen auxquelles ils préparent leurs futurs élèves ;
- travailler sa posture et ses intonations afin de rentrer en interaction avec le jury et ne pas lire les documents projetés sans tenir compte de l'auditoire.

3. Conclusion

L'épreuve de leçon nécessite une préparation sérieuse et approfondie en amont de l'admissibilité. Cette préparation doit porter tout autant sur la partie « travaux pratiques » que sur la partie « exploitation pédagogique », car ces deux parties de l'épreuve sont complémentaires et indissociables. Les compétences nécessaires à la réussite de cette épreuve peuvent être acquises et développées lors de stages en situation et de périodes d'observation ou d'enseignement. Une connaissance fine des programmes/référentiels et des documents ressources pour faire la classe est également nécessaire.

Le métier d'enseignant exige une exemplarité dans la tenue, dans la posture ainsi que dans le discours. L'épreuve de leçon permet la valorisation de ces qualités.

D. Résultats

Moyenne : 10,17 / 20
Note maximum : 15,0 / 20
Note minimale : 5,0 / 20
Écart type : 3,48

Épreuve d'entretien

A. Présentation de l'épreuve

Durée : 35 minutes
Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, lutte contre le harcèlement, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

B. Déroulement de l'épreuve

Pour des raisons d'équité, la durée des entretiens est fixe. Le jury veille à ce que les temps impartis soient respectés. Il convient aux candidats d'être vigilants quant à la durée de leurs réponses.

Le candidat ne dispose d'aucun document. Le jury n'intervient pas pendant les cinq minutes de présentation du candidat.

Le déroulé est rappelé ci-dessous :

15 minutes	5 minutes maximum	Présentation par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.
	10 minutes minimum	Échanges suite à la présentation
20 minutes (10 + 10 min)		Deux mises en situation professionnelle - d'enseignement - en lien avec la vie scolaire

Les mises en situation professionnelle sont définies par le jury en amont du passage des candidats. Une lecture de ces mises en situation professionnelle est réalisée par un des membres du jury.

C. Commentaires du jury

Cette épreuve est révélatrice de la posture professionnelle du candidat mais aussi de son éthique, sa déontologie et ses futurs réflexes professionnels. Elle sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences professionnelles transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. De manière générale, les candidats ont bien appréhendé le format de cette épreuve mais elle semble insuffisamment préparée pour un nombre significatif d'entre eux.

• Présentation (1^{ère} partie)

La présentation de cinq minutes par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger, a permis au jury de rapidement cerner certains traits de sa personnalité, et de comprendre les motivations qui l'ont poussé à présenter sa candidature au CAPET-CAFEP SII dans l'option de son choix. Il est attendu qu'il montre les liens entre les compétences acquises durant son parcours et celles nécessaires pour enseigner dans le secondaire. Les motivations doivent être clairement explicitées. Il est intéressant de comprendre comment le projet de devenir enseignant s'est construit au fil du temps et pas uniquement sur une envie de transmettre. Même s'il est plus rassurant d'apprendre cette première phase par cœur, le jury apprécie la spontanéité des candidats. Quelques candidats n'ont pas utilisé la totalité des cinq minutes, faute d'arguments et de préparation. D'autres plus rares ont dépassé le temps imparti et ont été interrompus par le jury. La structuration de la présentation demeure très souvent perfectible.

L'échange qui suit avec le jury permet ensuite au candidat d'apporter des précisions et de compléter les éléments énoncés durant sa présentation ou inscrits sur la fiche individuelle de renseignements.

Le jury a apprécié :

- l'enthousiasme du candidat et le dynamisme du discours pour présenter son envie de devenir enseignant ;
- la capacité du candidat à se projeter dans la fonction en juxtaposant sa vision du métier d'enseignant (tenants et aboutissants des missions d'un enseignant) avec ses compétences acquises et transférables, l'idée étant « voici ce qui me laisse penser que je dispose des premiers outils nécessaires à une bonne prise de fonction » ;
- la mise en valeur des expériences multiples (animation, enseignement, différents métiers, ..) ;
- ses connaissances du milieu dans lequel il va évoluer, les principaux acteurs, le rôle et mission de chacun, les instances, leurs participants et les typologies des décisions ;
- les fiches individuelles de renseignements complétées avec précision et indiquant les expériences d'enseignement et les expériences professionnelles dans le secteur industriel ;
- les candidats qui ne paraphrasent pas leur fiche de renseignements ;
- les candidats qui analysent avec clairvoyance et pertinence leurs échecs au concours lors des sessions précédentes ;
- les candidats qui s'expriment clairement avec un niveau de langage approprié au métier d'enseignant.

Afin de préparer au mieux cette introduction, le jury conseille aux candidats de connaître a minima :

- les différentes disciplines dans lesquelles ils peuvent être appelés à enseigner, de la technologie au collège, aux lycées général et technologique et aux différents STS associées à leur option de concours ;
- les particularités de ces enseignements technologiques au collège, lycée et STS ;
- la structure des baccalauréats généraux et technologiques et leurs différentes épreuves ;

- le fonctionnement d'un EPLE, de son équipe de direction, de la vie scolaire, des services sociaux et d'infirmerie, les différentes instances (conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil d'enseignement, conseil de discipline, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement, conseil de vie collégien/lycéen, ...), le règlement intérieur,...
- le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, le suivi de carrière,...
- les valeurs de la République ;
- les droits et devoirs des fonctionnaires.

• Mises en situation professionnelle (2^{ème} partie)

Le second temps, consacré à parts égales entre une question portant sur une situation en classe et une situation hors de la classe, a été riche en discussions souvent constructives. Le jury constate avec satisfaction que les situations professionnelles sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats. Le traitement instantané du problème rencontré dans les différentes situations qu'elles soient de l'ordre de l'enseignement ou de la vie scolaire est en général plutôt bien appréhendé. Il est noté qu'il a été souvent plus aisé pour les candidats d'analyser la situation en classe que de se projeter dans une situation relevant de la vie scolaire. Les réponses apportées démontrent, pour la plupart, du bon sens et du pragmatisme des candidats. Elles concernent très souvent le court terme, le moyen et long terme sont rarement abordés dans les premiers éléments de réponse des candidats.

Même lorsque le candidat ne connaissait pas en détail le système éducatif, il a souvent pu apporter des pistes de solutions cohérentes. Les valeurs de la République sont respectées et citées par les candidats. Les personnes ressources au sein de l'établissement sont souvent bien identifiées (le chef d'établissement et son adjoint, le CPE, le DDFPT, le gestionnaire, l'infirmier, l'assistant social...) et les différentes instances sont plutôt connues. Cependant, les débats atteignent rapidement leur limite lorsque le candidat n'est pas à l'aise sur les points précédents. La méconnaissance du fonctionnement d'un collège ou d'un lycée devient rapidement rédhibitoire, malgré les relances bienveillantes du jury.

Le jury a apprécié les candidats qui :

- commencent par analyser les situations au lieu de proposer directement des solutions au problème posé à court terme ;
- posent des hypothèses sur les situations proposées pour orienter ensuite leurs actions ;
- envisagent, lors de leur analyse, plusieurs interprétations de la situation proposée ;
- prennent de la hauteur par rapport à la situation décrite et l'analysent selon les trois temporalités demandées (le court, moyen et long terme) ;
- identifient les valeurs et principes de la République, les droits et devoirs des fonctionnaires, sous-tendus aux situations étudiées ;
- s'appuient sur tous les leviers existants dans l'établissement et hors de l'établissement pour prévenir les situations étudiées notamment en mettant en place des actions éducatives ;
- prennent pleinement la mesure de leur mission d'éducation et place leur action personnelle au sein de celle d'une communauté éducative élargie.

Le jury conseille aux candidats de :

- s'approprier les attentes de l'épreuve lors de leur préparation au concours ;
 - s'approprier le fonctionnement d'un EPLE ainsi que le rôle des différentes instances ;
 - se référer aux personnes ressources de l'établissement susceptibles d'être sollicitées en fonction de la situation (psychologue de l'Éducation nationale, infirmier, assistant social, ...).
- Trop de candidats ne font appel qu'au CPE ou au chef d'établissement ;

- penser également à solliciter des acteurs extérieurs à l'établissement (associations, experts, conseillers, partenaires économiques...), notamment pour les actions à moyen ou long terme ;
- ne pas rester sur des réponses autocentrées mais de se placer dans le contexte d'un établissement scolaire ;
- prendre le recul nécessaire pour traiter la situation proposée dans le contexte décrit et de ne pas se limiter à faire référence à leur expérience (de contractuel notamment) , etc.

Une analyse fondée sur différents scenarii et hypothèses n'est pas encore suffisamment développée par les candidats.

D. Ressources mobilisables

Le jury conseille aux candidats de s'appropriier les informations données sur l'épreuve d'entretien (attendus, conseils et exemples de situations professionnelles) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>

Pour construire ses réponses, le candidat fait appel à l'ensemble des expériences et des connaissances dont il dispose et qu'il mobilise avec pertinence, expériences et connaissances proprement disciplinaires ou participant d'une déontologie professionnelle.

Cette déontologie professionnelle suppose au moins l'appropriation par le candidat des ressources et textes suivants :

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Education](#).
- Le vade-mecum "la laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- Le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- Le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>
- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche »
- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>

E. Résultats

Moyenne : 11,61 / 20
 Note maximum : 18,5 / 20
 Note minimale : 3,0 / 20
 Écart type : 5,08